



COMMUNE D'AIGUILHE

DEMANDE D'OUVERTURE TEMPORAIRE

D'UN DEBIT DE BOISSONS

(formulaire à déposer 15 jours avant la manifestation)

Nom de l'association :

Représentée par :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Nature de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de la manifestation :

Horaires de la manifestation :

GROUPES DE BOISSONS :

- Premier groupe (sans alcool)
- Troisième groupe (boissons fermentées non distillées : vin, bières, cidre, poiré, hydromel auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1, 2 à 3 degrés d'alcool, vins de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur).

DESIRE

- récupérer l'arrêté en mairie au secrétariat
- Se faire envoyer l'arrêté par mail :@.....
- Se faire envoyer l'arrêté par voie postale

Fait à, le
Signature du pétitionnaire

AVIS DE LA POLICE NATIONALE

(le pétitionnaire devra faire compléter cette rubrique par la Police Nationale au moins 15 jours avant la date de la manifestation).

- AVIS FAVORABLE
- AVIS DEFAVORABLE
- COMMENTAIRES

DATES

SIGNATURE ET CACHET DE LA POLICE NATIONALE

